

Le bâtiment, pilier de la transition énergétique pour les collectivités

OBJECTIFS

Les problèmes climatiques, énergétiques et environnementaux nous obligent aujourd'hui à changer nos façons d'envisager la construction et la rénovation du patrimoine public et privé.

Cette formation présentera de nouvelles pistes de réflexion.

La formation vous présentera également des exemples qui vous permettront de vous rendre compte que l'adaptation des bâtiments de la collectivité peut également se faire à coût maîtrisé et en meilleure adéquation avec les contraintes actuelles.

PROGRAMME

Appréhender les notions d'énergies grises et de bilan carbone des opérations de construction/rénovation
Mieux penser le bâtiment en fonction de ses usages et anticiper son adaptation aux changements climatiques

Comment aborder le thème de la sobriété énergétique dans les bâtiments ?

Être économe en matériaux pour mieux maîtriser son budget d'investissement

Les écomatériaux une réelle solution globale

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation théorique en salle
- Retours d'expériences / focus sur des projets
- Évaluation sous forme de questions et/ou QCM



Formateur : Michel JANSSENS

Docteur en sciences, spécialiste des questions d'énergie – climat, formateur, ex conseiller Energie – Climat à la Communauté de Commune du Val d'Ille.

PUBLIC

Elu·e·s - Agents territoriaux - Architectes – AMO – Bailleurs sociaux

CONDITIONS

- Durée : 7 heures
- Horaires : de **9h00** à 12h30 et de 13h30 à **17h00** (*accueil dès 8h30, démarrage à 9h00 précises*)
- Lieu : Ecobatys, MAEN ROCH (Ille-et-Vilaine)
- Tarif : 350 € (TVA non applicable) - réduction 10 % aux sociétaires. *Prise en charge possible par votre OPCO, Pôle emploi (sous réserve accord).*
- Inscription : dans la limite des places disponibles, jusqu'au 18 novembre 2022 inclus (après, nous contacter).

02 99 95 58 72 - info@ecobatys.bzh
www.ecobatys.bzh





Bulletin d'inscription

Formation

Merci de compléter ce bulletin d'inscription et de le renvoyer avec 50€ d'arrhes* à :
Ecobatys – ZA Saint Eustache – Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch
Pour toute demande de renseignement complémentaire : Ecobatys – 02 99 95 58 72

Structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

N°SIRET :

Code NAF :

Numéro de TVA Intracommunautaire :

Nom et adresse de votre OPCO :

Personne en charge du suivi de votre dossier :

Stagiaire :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Fonction : Adresse email Pro :

Statut : Salarié-e Gérant-e non salarié-e Elu-e Fonctionnaire Autres : , préciser :

Numéro de téléphone :

Formation initiale : Dernier diplôme obtenu :

RQTH ou besoins d'adaptations, quels sont vos besoins (pédagogiques et/ou matériels) ?

Si vous souhaitez inscrire plusieurs personnes à cette formation, merci de remplir un bulletin par stagiaire.

Je souhaite :

- **m'inscrire à la formation « Le bâtiment, pilier de la transition énergétique pour les collectivités » qui se déroulera le 06/12/2022, à Ecobatys, Parc d'activités Saint Eustache - Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch, au tarif de 350 € (TVA non applicable).**
- **réserver le repas du midi** qui vous sera facturé 13 € HT : oui / non ; si végétarien, merci de préciser.
- **Merci de préciser vos besoins et attentes vis à vis de la formation :**

Fait à, le

Signature du stagiaire et cachet de la structure :

A réception de votre inscription, nous prendrons contact avec vous afin d'établir la convention de formation.

* rappel du tarif : **350 € la journée**, (TVA non applicable) – 10 % de réduction sociétaire. Les arrhes seront remboursées pour tout désistement avant le **22 novembre 2022** (mail ou courrier). Le maintien de la formation, qui dépend du nombre d'inscrit sera confirmé le **23 novembre 2022**.



Conditions générales de vente :

Modalités d'inscriptions :

L'inscription à une formation sera validée dès réception de ce bulletin, dûment rempli, signé et accompagné du règlement correspondant.

Les demandes d'inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée, par mail et/ou courrier.

Une confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant à la réception du paiement.

Ecobatys s'engage à transmettre à l'entreprise :

- L'ensemble des documents nécessaires pour établir en bonne et due forme la demande de prise en charge avant la réalisation de la formation.*
- Un courriel de convocation sera envoyé au stagiaire 7 jours avant la date de formation.*
- A l'issue de la formation, une facture acquittée, tous les documents nécessaires à la prise en charge de la formation et une attestation de présence.*

Si le stagiaire venait à ne pas se présenter le jour de la formation, et/ou à ne pas suivre dans l'intégralité une formation, le règlement reste acquis pour l'organisme formateur.

Le chèque ne sera pas encaissé avant la date de formation et rendu en cas d'annulation par Ecobatys.

Modalités de règlement :

La totalité du règlement devra être versée au plus tard le jour de la formation.

Le règlement ne sera pas encaissé avant la date de réalisation de la formation.

Une formation peut être annulée par Ecobatys jusqu'à 5 jours avant la date prévue. Dans ce cas, le chèque sera automatiquement renvoyé à l'adresse fournie en page 1 et/ou si certaines sommes ont éventuellement été perçues, le remboursement intégral sera effectué.

« Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 10% annuels ».

Si la prise en charge est effectuée par un organisme extérieur (OPCO ou autre) auquel l'entreprise est rattachée, Ecobatys doit en être informé et cet accord de prise en charge doit être parvenu avant le début de la formation.

L'entreprise s'engage à transmettre à l'organisme concerné tous les documents nécessaires pour la bonne prise en charge de la formation du stagiaire. Ecobatys ne pouvant être tenu responsable d'un quelconque délai non respecté par l'entreprise dans la transmission de ces éléments à fournir.

En cas de non-paiement ou de refus de prise en charge de la formation pour une raison indépendante de la volonté d'Ecobatys, celui-ci se réserve le droit de facturer la totalité de la formation à l'entreprise qui s'engage à régler Ecobatys dès réception de ladite facture.

Propriété intellectuelle :

L'utilisation à titre personnel et ou professionnel des supports remis lors des sessions de formation est soumise aux articles de la loi du 11 Mars 1957. Toute reproduction et représentation constitueraient une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Il appartient à l'entreprise de se conformer aux réglementations dans ce domaine.

Différends et juridiction :

Pour un différend ou pour toute contestation ne pouvant être réglé à l'amiable, les tribunaux de la juridiction dont dépend Ecobatys sont les seuls compétents pour régler l'éventuel litige.

Scic Ecobatys – ZA Saint Eustache – Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch

info@ecobatys.bzh - www.ecobatys.bzh – 02.99.95.58.72

SIRET 821 668 571 000 10 – n° TVA intracom FR15821668571 – APE :7112B

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53351020735 auprès du préfet région Bretagne

ÉCOBATYS est certifié Qualiopi pour ses actions de formation depuis le 14 décembre 2020 et organisme rendu référençable » dans le Datadock